

COUPON D'INSCRIPTION à retourner uniquement au centre de loisirs
AU PLUS TARD LE MARDI (JUSQU'A 12H) PRECEDENT LE MERCREDI

NOM..... Age..... Classe.....
Prénom..... Ecole :

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de Loisirs accueille vos enfants de 3 à 12 ans :

Demi-journée sans repas : 9 h 00 à 12 h ou 13 h 30 à 17 h 00
Demi-journée avec repas : 9 h 00 à 13 h 30 ou 12 h à 17 h 00
Journée complète : 9 h 00 à 17 h 00
Service d'accueil : 7 h 30 à 9 h 00 et 17 h 00 à 19 h 00.

A PREVOIR : - Bottes pour les balades au bois
- Tennis pour le sport
- Vêtements de rechange et « doudou » pour les maternelles

MODALITES D'INSCRIPTION (en mairie ou à l'accueil de loisirs)

Remplir la fiche de renseignements et d'autorisation pour l'année scolaire de septembre à août (disponible en mairie ou à l'accueil de loisirs) et fournir un certificat médical de non contre indication aux activités physiques et sportives. Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et par une assurance individuelle accident.
Rendre le coupon ci-contre pour les périodes désirées ou prévenir au plus tard, le mardi 12h précédent le mercredi.

TARIFS : 2019

Journée complète : 13,50 €
Demi-journée sans repas : 6,65 € - Demi-journée avec repas : 9 €
Accueil matin **ou** soir : 1,30 € - Accueil matin **et** soir : 2,35 €
Extérieur à la commune : + 30 %

En cas d'annulation

Vous devez prévenir de l'absence de votre (vos) enfant(s) au plus tard le mardi précédent le mercredi, jusqu'à 12h dernier délai. Si vous prévenez le mardi après 12h, la journée ou la demi-journée sera facturée

Chaque inscription génère un coût : encadrement, repas, réservations d'activités...

REDUCTION: BAREMES D'AIDE FINANCIERE

Attention, cette aide concerne uniquement les familles domiciliées à Elliant et Tourc'h.

Les barèmes sont établis comme suit :

| | BAREME 1 : - 15 % | BAREME 2 : - 30 % | BAREME 3 : - 50 % |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| QUOTIENT FAMILIAL ENTRE | 561 et 810 | 351 et 560 | Inférieur à 350 |

Pour établir votre barème, nous vous invitons à remettre au service facturation de la mairie une attestation de la CAF ou de la MSA mentionnant **votre quotient**. LE TARIF MAXIMUM EST APPLIQUE AUTOMATIQUEMENT EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIF.

Règlement par chèques vacances ANCV accepté.

Renseignements : Christelle LE DOUR à l'accueil de loisirs (habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL D'ELLIANT

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL D'ELLIANT
Chemin de Carn Zu
29370 ELLIANT

Tél : 02 29 20 10 17

Mail : [alsh @ elliant.fr](mailto:alsh@elliant.fr)

LES MERCREDIS :
du 8 janvier
au 12 février 2020



PROGRAMME :

Les sorties sont réservées aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis

ATTENTION : * Inscription jusqu'au mardi 12h.

*** Vous devez prévenir de l'absence de votre (vos) enfant (s) au plus tard le mardi précédent le mercredi, jusqu'à 12h dernier délai.**

Si vous prévenez le mardi après 12h, la journée ou la demi-journée sera facturée.

Mercredi 8 janvier

Matin

-Galettes des rois / couronnes
(3/12 ans)

Après-midi

-Activités manuelles (3/6 ans)
-Tricot thé/ Décoration de la cantine (6/12 ans)

Mercredi 29 janvier

Matin

-Jeux au dojo (3/6 ans)
-Décoration de la cantine (6/12 ans)

Après-midi

-Théâtre à Quimper (3/6 ans)
-Jeux à la salle des sports (6/12 ans)

Mercredi 15 janvier

Matin

-Vélo / trottinettes (3/6 ans)
-Jeux à la salle des sports (6/12 ans)

Après-midi

-Activités manuelles (3/6 ans)
-Activités manuelles (6/12 ans)

Mercredi 5 février

Matin

-Chandeleur / jeux (6/12 ans)

Après-midi

-Balade (3/6 ans)
-Tricot thé / jeux (6/12 ans)

Mercredi 22 janvier

Matin

-Balade (3/6 ans)
-Contes à la médiathèque (6/12 ans)

Après-midi

-Jeux/ activités manuelles (3/6 ans)
-Grand jeu (6/12 ans)

Mercredi 12 février

Matin

-Contes à la médiathèque (3/6 ans)
-Activités manuelles (6/12 ans)

Après-midi

-Jeux extérieurs (3/6 ans)
-Jeux extérieurs (6/12 ans)

Ces activités sont présentées aux enfants lors de « la réunion » du matin au cours de laquelle ils ont la possibilité de s'y inscrire et/ou de proposer d'autres activités (dans la mesure des possibilités du centre). Ce programme peut être aménagé en fonction de la météo.

08/01..... 15/01..... 22/01..... 29/01..... 05/02.....
12/02.....

Précisez : > Journée complète : J
> Demi-journée avec repas : RM (matin) ou RA (après-midi)
> Demi-journée sans repas : SM (matin) ou SA (après-midi)

Signature